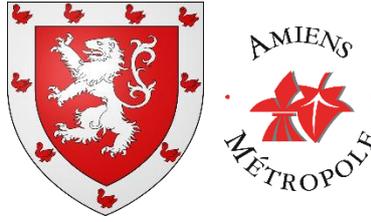


CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



Compte rendu de la réunion du vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur HORVILLE Sébastien

Étaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame Isabelle GUY, Madame CUEILLE Isabelle, Monsieur FOULON Jérôme, Madame CAILLY Isabelle, Madame GOMBART Nathalie, Monsieur HORVILLE Sébastien, Monsieur Adrien LEIGNEL, Madame Doriane LANGLOIS, Monsieur CAILLY Pascal et Monsieur Denis PHILIPPON

Étaient absents : Madame AMIABLE Marie-Paule (donne pouvoir à Mme Isabelle CAILLY) Madame Lucie DESCAMPS (donne pouvoir à Madame Isabelle CUEILLE) et Monsieur GOUPIL Jean-Marie (donne pouvoir à Monsieur Jérôme FOULON)

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 15

Date de la Convocation : 28 juin 2021

Date d'affichage : 30 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- **Préparation des dossiers de subventions 2022 :**
 - *Rénovation de l'église*
 - *Vidéo-surveillance*
 - *Sécurité incendie « la Cantine »*
 - *Sécurisation et Création d'un Trottoir (route d'Allonville)*
 - *Création d'un second terrain de pétanque et d'une station de streetworkout*

- **Travaux – Ateliers municipaux :** *choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux*

- **Travaux – Amélioration énergétique :** *remplacement des radiateurs (salle des associations et la mairie)*

- **Questions diverses :**
 - a. *Installation de la Croix de Chemin et bénédiction de celle-ci*
 - b. *Convention AOT avec un foodtruck*
 - c. *Travaux au parc des merlettes (planning des réalisations)*
 - d. *Travaux à l'école*
 - e. *Congés des employés municipaux et fermeture de la poste*

1. Préparation des dossiers de subventions 2022

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, les différentes projets 2022 sur lesquels il faut une délibération du conseil municipal pour obtenir des financements :

1. Rénovation de l'église

Suite au passage de différentes entreprises et d'un architecte recommandé par la Région hauts-de-France, Monsieur le Maire présente les différents devis reçus pour des travaux de réparations de l'église.

Les travaux consistent à remplacer l'ensemble des gouttières de l'église, aujourd'hui très endommagées afin d'éviter un ruissellement sur les pierres calcaires. Celles-ci à cause de l'humidité se désagrègent et ne peuvent pas être réparées à moindre cout.

L'éclairage extérieur de l'église est également hors de service et nécessite une rénovation complète.

PLAN DE FINANCEMENT : MAIRIE DE QUERRIEU			
RENOVATION DE L'EGLISE			

Description du projet :	Montant HT		TVA	Montant TTC
1- FAUQUET - Réfection des gouttières et écoulements	14 115,00 €	20%	2 823,00 €	16 938,00 €
2- DEPIERRE- Travaux de maçonnerie pierre de taille	20 745,00 €	20%	4 149,00 €	24 894,00 €
3- SIDEM - projecteurs de l'église	5 697,79 €	20%	1 139,56 €	6 837,35 €

Coût total HT du chantier				40 557,79 €
TVA 20%				8 111,56 €
Coût total TTC du projet multisports				48 669,35 €

Subvention DETR sollicitée : 25% Taux de subvention : 20 à 25 % sur le montant HT Travaux urgents de première sécurité sur toiture, clocher, murs et contreforts- Désamiantage				10 139,45 €
Subvention DEPARTEMENT DE LA SOMME : sollicitée : 30% SOUTIEN À LA RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE Assiette minimale de dépenses éligibles : 10 000 € HT Taux d'aide maximal : 30 % de l'assiette éligible				12 167,34 €
Montant des aides (subventions)				22 306,78 €
Cout total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA				26 362,56 €
Cout réel du projet après récupération de la TVA				18 251,01 €



Après concertation et présentation des devis, le conseil municipal renonce à la demande de subvention de la Région Haut de France, qui nécessite le passage d'un expert (honoraire de 8700 euros pour le diagnostic) et valide le plan de financement ci-dessus.

2. Vidéoprotection de la commune et de l'école

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal le projet de la FDE pour l'installation de différentes caméras de vidéoprotection.

Celles-ci seront implantées aux entrées et sorties de la commune, mais également au parc des merlettes, devant l'école et aux ateliers municipaux.



Le boîtier équipé d'une caméra et un système de communication 4G.

Elle se fixe sur un poteau, nécessite une alimentation 220v (même pas permanente, 12h/24H).

L'équipement coute 2930 € H.T

L'installation sur poteau existant est de 810 €

Un Abonnement 4G de 20 €/mois (par caméra)

Cout d'entretien annuel par caméras 70€

Après concertation et vote, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande de subventions auprès du Département et de la FIDP.

Monsieur le Maire présente également le devis de ABILE INFORMATIQUE concernant la sécurité de l'école. Il propose d'installer deux caméras (une coté route nationale avec un ferme et une autre coté route Allonville)

Le budget est estimé à 4907 euros HT et peut faire l'objet d'une subvention de la DETR (40%) et du Département de la Somme (40%)

Après concertation et vote, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande de subventions auprès du Département et de la DETR.

Ci-dessous l'extrait du cahier des charges des dispositifs de la DETR ;

● **Sécurisation des établissements scolaires**

Taux de subvention : **30 à 40 % sur le montant HT**

À noter : L'aide accordée peut être cumulée avec le FIPD. Toutefois, conformément à l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales, la participation minimale de la collectivité au financement d'une opération d'investissement reste fixée à 20 %. Par contre, elle ne peut être cumulée avec la dotation des amendes de police.

Projets éligibles :

- Sécurisation périmétrique des bâtiments : Équipement en portails, barrières, clôtures (réalisation ou élévation), porte blindée, interphone, vidéophone, les implantations de dispositifs de vidéoprotection des bâtiments et notamment des points d'accès névralgiques, filtres anti-flagrants pour les fenêtres en rez-de-chaussée, barreaudage en rez-de-chaussée également ;
- Sécurisation volumétrique des bâtiments : alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion », mesures destinées aux espaces de confinement.

SIGNALÉ :

L'instruction des dossiers, assurée par les services de la sous-préfecture de votre arrondissement ou la direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL) pour l'arrondissement d'Amiens, se fera en liaison avec le bureau de la sécurité intérieure de la direction des sécurités (tél : 03.22.97.81.53), qui traite habituellement des dossiers FIPD (vidéoprotection et sécurisation des écoles).

Avant tout dépôt de dossier, vous pouvez demander l'avis du **réfèrent sûreté** de la direction départementale de la sécurité publique de la Somme ou du groupement de gendarmerie départementale de la Somme (le diagnostic partagé devra être intégré pour les travaux de sécurisation des locaux scolaires > à 90 000 € par établissement).

3. Sécurisation et Création d'un Trottoir (route d'Allonville)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de préparer un dossier de subvention pour la sécurisation de la route d'Allonville. Il s'agit de créer un trottoir en enrobé reliant ceux existant en face de l'entrée de l'école. Celui-ci sera équipé d'un passage piéton et d'une rénovation complète de l'arrêt de bus.

Un rendez vous avec les Services d'Amiens métropole est à programmer pour affiner ce projet et obtenir des plans d'aménagements



PLAN DE FINANCEMENT : MAIRIE DE QUERRIEU TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE MODERNISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE			
Description du projet :	Montant HT	TVA	Montant TTC
TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE MODERNISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE	40 428,32 €	20%	8 085,66 € 48 513,98 €
Coût total HT du chantier			40 428,32 €
TVA 20%			8 085,66 €
Coût total TTC du projet multisports			48 513,98 €
Subvention DETR sollicitée : 20% MAINTIEN DES SERVICES EN MILIEU RURAL - Sécurisation des établissements scolaires			8 085,66 €
Projets éligibles : l'amélioration, le développement de services publics ou de services rendus au public			
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME			
Produit des amendes de police relatives à la sécurité routière sollicitée : 60% RENFORCEMENT DE LA SECURITE - Sécurisation des établissements scolaires			
Projets éligibles : l'aménagement de points d'arrêt scolaires et la sécurisation des abords de collège et de RPC/RPI sous réserve du respect de cinq critères : implantation d'un panneau de type C6 (arrêt d'autocar) , signalisation de l'emplacement (ligne zigzag jaune), aire d'attente stabilisée , passage piétons, mise en place de barrières au delà de cinq usagers			24 256,99 €
Montant des aides (subventions)			32 342,66 €
Coût total pour la collectivité après subventions dont 20% de TVA			16 171,33 €

Après concertation et vote, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande de subventions auprès du Département et de la DETR.

4. Sécurité incendie « la Cantine »

Suite à l'avis du SDIS une réunion doit avoir lieu avec le propriétaire Monsieur Hervé Mesnard pour trouver une solution concernant l'installation d'une cuve pour lutter contre les incendies.

Monsieur Yves BENOIT et Monsieur Jean-Marie GOUPIL sont chargés par le conseil municipal de poursuivre les discussions et de trouver une solution technique afin de monter le dossier de demande de subvention.



5. Création d'un second terrain de pétanque au parc des merlettes et d'une station de « streetworkout » à côté des tennis

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de solliciter l'aide du Département pour la création d'un terrain de pétanque supplémentaire au Parc des Merlettes ainsi qu'une station de streetworkout (station sportive) à côté du terrain multisports.

Il présente ensuite le devis de la SARL DESCAMPS d'un montant de 4 265,46 € HT et différents devis pour l'installation d'une station de streetworkout :

- Freetness energy : 12 941,30€
- Husson : 7.232,00€ *** sans pose
- Air fit : 16 990,00 €

Après concertation et vote, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande de subvention

2. Ateliers municipaux

Monsieur Denis Philippon, conseiller municipal en charge du projet présente les différents devis reçus pour la rénovation complète des ateliers municipaux.

Suite à la présentation des différents travaux présentés dans les devis, le conseil municipal valide les devis de :

- pour un montant de 59816.75 € HT soit 71780.09 € TTC pour les travaux de gros-œuvre
- pour un montant de 7103.00 € HT soit 8523.60 € TTC pour les travaux de menuiseries

Le budget total de ce projet est donc de

3. Travaux – Amélioration énergétique : remplacement des radiateurs (salle des associations et la mairie)

Monsieur Jérôme FOULON, conseiller municipal en charge du projet présente le devis de SIDEM d'un montant de ...€ HT soit ...€ TTC pour le remplacement complet des radiateurs de la mairie et de la salle des associations. Ce projet est financé par la DSIL à hauteur de 80%

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à valider les devis.

4. Questions diverses :

f. Installation de la Croix de Chemin et bénédiction de celle-ci

Monsieur le Maire informe le conseil que la souscription de la Croix est terminée suite à la dernière donation. Au total ce sont 48 dons qui représentent donc un budget de 5 900€.

Une inauguration de la Croix, suivi d'une bénédiction et d'une messe par Monsieur l'Abbé aura lieu le dimanche 25 juillet à 10h00. Les donateurs recevront une invitation personnelle et les habitants pourront y participer.



g. Convention AOT avec un foodtruck

Madame Isabelle CAILLY, adjointe au Maire présente ensuite une convention pour l'installation d'un foodtruck au niveau du rondpoint soit à l'extérieur du village. L'occupation temporaire du domaine public donne droit à une redevance de 50.00€/mois envers la commune. L'occupant doit également entretenir et maintenir l'emplacement et ses abords

Après concertation, le conseil municipal vote pour ce projet (2 absentions) et autorise donc Monsieur le Maire à signer cette convention

h. Travaux au parc des merlettes (planning des réalisations)

Monsieur le Maire présente aux élus les différentes commandes envoyées avec le budget des avances du Département et de la DETR. Le mobilier urbain sera livré ainsi que des appareils de fitness fin juillet. Les pontons de pêche et la passerelle seront livrés également cet été. L'entreprise Sanisphère propose également d'installer les WC durant la période estivale avec un report de facture sur 2022.

La seconde partie de l'aire de jeux et le parcours pédagogique seront réalisés au printemps 2022

i. Travaux à l'école

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux réclamés par la Directrice de l'école. Après analyse des différentes demandes, seuls les travaux de mise en sécurité seront effectués pendant les vacances scolaires par les employés municipaux.

j. Congés des employés municipaux et fermeture de la poste

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes dates de congés des employés municipaux. L'agence postale et la mairie seront donc fermées au public entre le 9 août et le 17 août.

Les élus maintiendront néanmoins les permanences et recevront sur rendez-vous si nécessaire.

k. Convention de partenariat avec Allonville pour le Centre de loisirs

Suite au rendez vous de Madame Isabelle CUEILLE et de Monsieur SANGLARD avec la Mairie d'Allonville, une convention de partenariat entre les communes pour le centre aéré est présentée aux élus du conseil municipal.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accueil des enfants de Querrieu sur l'accueil de Loisirs d'Allonville. Elle prévoit les conditions de participation financière de la commune de Querrieu afin d'avoir des créneaux prioritaires. La commune d'Allonville demande à l'Ufcv d'accueillir des enfants de la commune de Querrieu dans la limite des places disponibles ; les enfants de Querrieu seront prioritaires aux enfants des autres communes extérieures à Allonville. Les enfants de la commune de Querrieu bénéficieront de toutes les activités mises en place dans le cadre des vacances scolaires.

Le reste à charge de la commune de Querrieu sera facturé par l'Ufcv une fois les inscriptions terminées selon la grille tarifaire suivante :

	Tarifs Extérieurs *	Reste à Charge de la commune de Querrieu*
Quotient familial de 0 à 950	12.10	10.90
Quotient familial de 951 à 1358	13.35	9.65
Quotient familial de 1359 et +	14.60	8.40

*Ces tarifs sont par jour et par enfant

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer la convention tripartie entre la Commune d'ALLONVILLE, celle de Querrieu et l'UFCV Délégation Régionale Hauts de France antenne de Dury

l. Travaux sur les Chemins ruraux :

Monsieur Adrien Leignel, conseiller municipal en charge de ce projet présente au conseil municipal le devis de la SARL DESCAMPS pour la rénovation des chemins ruraux

Le montant des travaux s'élève à 5 692,80 € TTC. Il comprend :

- Amené et repli du matériel
- Mise à disposition d'une pelle hydraulique type 15t avec chauffeur et carburant (base de 8h) pendant 4 jours
- Mise à disposition d'un chargeur et d'un compacteur type V4 avec chauffeur et carburant (base de 8h) pendant 2 jours

Après concertation **le conseil municipal valide ce devis et autorise monsieur le Maire à lancer les travaux** à condition que la taxe à l'hectare de 2020 soit envoyée aux propriétaires fonciers pour que le montant des travaux soit pris en charge.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour exonérer les agriculteurs qui sont venus charger et transporter avec leurs matériel les cailloux de chez Roquette. **Le conseil municipal vote et valide cette proposition à l'unanimité**

Concernant l'AFR, celle-ci est en sommeil depuis plusieurs années. Le conseil municipal souhaite convoquer les membres du bureau afin de connaître leurs positions sur une éventuelle dissolution ou renouvellement des membres.

m. Travaux sur les équipements sportifs

Monsieur le Maire informe le conseil que le secteur Nord d'Amiens métropole a validé les travaux en Juillet/aout pour le remplacement du grillage et des poteaux sur les 2 courts par Amiens métropole. Les travaux seront pris en charge à 100% par Amiens métropole
Suite à la demande des services, Monsieur le Maire en accord avec Monsieur FOULON Jérôme, conseiller a proposé :

2022 : PPI – rénovation de la surface totale en résine acrylique.

2022 : PPI – rénovation du parking en enrobé

n. Réforme de l'exonération 2 ans de TFPB sur les nouvelles constructions : nouvelle délibération avant le 1er octobre 2021

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale). Pour les locaux d'habitation achevés en 2021 : l'exonération de TFPB sera totale si aucune délibération contraire n'est adoptée. Toutefois, cette délibération contraire ne pourra supprimer l'exonération en totalité. La délibération ne pourra que limiter l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable. Cette délibération devra être prise avant le 1er octobre 2021. L'absence de délibération avant le 1er octobre 2021 aura pour conséquence de porter l'exonération à 100% à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

Après lecture de l'article de Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exonérer les nouvelles constructions à hauteur de 100% mais de 40% comme l'autorise la loi.

Pour rappel, les pertes de ressources des collectivités liées à l'exonération de deux ans de TFPB ne sont plus compensées par l'Etat depuis 1992.

o. Projet de l'écluse – rue de la Cavée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention avec le département n'est toujours pas actée concernant le projet de l'écluse. La demande de subvention est donc reportée à 2022 ainsi que le projet.